Proposition d'une nouvelle stratégie de management au collège ? :
Le rapport Grosperrin

Le 7 avril 2010, Jacques Grosperrin, député UMP du Doubs, a remis un rapport à l'Assemblée sur « la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège ». Ce texte se présente comme un rapport d'information sur un sujet précis mais on constate derrière des propositions allant, au-delà, dans le sens des réformes actuelles.

Le collège, un constat douloureux

Nous partageons une partie des constats faits par le rapporteur à propos du collège.

- **Les élèves et les professeurs de collège rencontrent un grand nombre de difficultés :** absentéisme, redoublement, violence, difficulté à gérer l'hétérogénéité, l'âge des élèves, sentiment d'exclusion scolaire vécue par les collégiens … si bien que « le collège est dans l'école le lieu où l'on souffre le plus », « c'est au collège que l'on rencontre un nombre significatif de professeurs qui souhaitent quitter leur établissement ». Beaucoup de ces problèmes sont liés à des facteurs sociaux extérieurs au collège, ne pas le reconnaitre évite de remettre en cause cette politique d'exclusion et d'appauvrissement menée par le gouvernement.
-
- **Le collège manque de moyens :** « le collège n'a pas connu une croissance de ses moyens comparables à celle des autres secteurs du monde éducatif » car « les réformes du lycée, général, technologique et professionnel, ont été en effet financées par des moyens pris aux collèges » ; en conclusion, « le collège n'est certainement pas le niveau d'enseignement d'où il faut retirer les moyens ».

Comment expliquer après un tel constat les suppressions des postes d'enseignants, de vie scolaire et d'agents ?

- **Les dispositifs d'aide aux élèves en difficultés ne peuvent se mettre en place sans être intégrés au service des enseignants. Cela fait des années que les enseignants le réclament mais les dispositifs comme l 'accompagnement éducatif ne vont pas dans ce sens malheureusement.**
-
- **Le socle commun est très critiqué chez les enseignants** :
  - « certains […] ont craint qu'avec le socle commun, les connaissances ne deviennent qu'un simple *accessoire* »,
  - « le caractère binaire de l'évaluation par compétence est critiqué » comme « ne laissant aucune place à la nuance », et comme un élément qui « rendrait impossible la valorisation du travail de l'élève »,
  - le remplissage du livret représente « un surcroît de travail […] en raison de la concertation approfondie qui devra être menée entre les enseignants des différentes disciplines, les professeurs principaux chargés de renseigner le livret de compétences… »,
  - « l'évaluation et la validation des compétences 6 (compétences sociales et civiques) et 7 (autonomie et initiative) suscitent des inquiétudes voire de l'hostilité. Elle conduisent à apprécier des traits personnels »

Les préconisations du rapport

a- Des préconisations afférentes au socle commun

- **Dans le but de mettre en place le socle commun,** « conformément aux articles D. 311-6 à D. 311-9 du Code de l'Éducation introduit par le décret N°2007-860 du 14 mai 2007, un livret personnel de compétences devra être renseigné par le professeur principal au plus tard en fin de Troisième, après concertation avec l'équipe pédagogique ».
  - ⇨ **Cela signifiera donc une surcharge de travail pour les professeurs principaux. Le professeur principal est de plus en plus englué dans un travail administratif. L'élève est-il toujours au centre de ce travail ou sommes nous en train de répondre à des exigences nationales, européennes d'évaluations (de plus en plus nombreuses) ne servant qu'à justifier les réformes à venir ?**

  « ce sont les professeurs principaux qui renseignent l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences et le chef d'établissement qui valide ou pas cette attestation »

- **Le rapporteur préconise également une plus grande prise en compte du socle commun dans le brevet des collèges :** « A compter de la session 2011, entreront dans le brevet cinq paramètres :

- maîtrise du socle commun
- oral d'histoire de l'art
- épreuve d'examen du brevet (français, maths, histoire-géo)
- contrôle continu
- note de vie scolaire mesurant l'assiduité de l'élève et son respect des dispositions du règlement intérieur de l'établissement »

⇨ **Mais que faire face à des collégiens qui n'auraient pas validé le socle commun, le B2I, le niveau A2 en langue, sachant que ce sont des critères éliminatoires pour le brevet ? Cela apparait davantage comme une logique d'exclusion plutôt que de valorisation des compétences de l 'élève.**

- **Le Parlement doit, selon Jacques Grosperrin, davantage intervenir dans la conception et la mise en œuvre du socle commun.**
  Ce serait en effet à lui de « préciser, dans la loi ce que tout élève doit acquérir comme compétences et connaissances fondamentales pour mener une vie active et responsable ». Voilà comment on légitime l'intervention du Parlement : « Il s'agit là de ce que la Nation demande à son école de transmettre à ses enfants, et notamment à tous ses enfants pour ce qui concerne le socle commun. **Il s'agit là d'un exercice identitaire, dont la représentation nationale ne peut être absente** ». Dans le socle, la compétence du « Vivre ensemble » irait dans le sens de la « construction d'un sentiment d'appartenance à la Nation ». L' école doit-elle être le lieu où l 'on produit les bons petits soldats de demain ?

- Il est intéressant de voir mentionner la « culture technologique et le travail manuel » comme « contrepoids aux disciplines intellectuelles » mais nous nous permettons de nous interroger sur le contenu et les conditions de cette mise en place qui reste à préciser.

- ⇨ **Si nous pouvons partager le triste constat qu'aujourd'hui « la notation fonctionne comme un système de tri permettant de classer et d'orienter les élèves », nous doutons que la mise en place du socle commun empêche le tri social.**
- ⇨ **ici en encart article Jérôme sur la logique de l'entreprise dans l 'évaluation par compétence**

b- <u>D'autres propositions qui vont plus loin</u>

- **Le rapport aborde le sujet de la formation des enseignants et préconise le « recours à des professeurs bivalents, c'est-à-dire enseignant deux matières différentes »** mais la deuxième discipline enseignée ne serait qu'un « module complémentaire » au milieu de « l'enseignement du *mode d'emploi du socle commun* », de la « *tenue de classe,* sur le modèle des séances proposées par l'académie de Créteil »
- ⇨ Pouvons-nous garantir un niveau disciplinaire suffisant de compétence des enseignants dans ces conditions ?
- ⇨ On remarque par ailleurs que les questions de pédagogie sont absentes, que la découverte des pédagogies alternatives l'est également. La réflexion ne laisse la place qu'aux « trucs » pour gérer les classes.

- **Il est aussi question sous le couvert de la bivalence d'un « *échange de services* entre les professeurs des écoles enseignant en CM2 et les professeurs certifiés enseignant en Sixième.** Un professeur ayant en charge une classe de CM2 pourrait ainsi consacrer quelques heures de ses obligations de service à enseigner en Sixième, une possibilité qui serait ouverte symétriquement à son collègue du secondaire désireux d'enseigner en fin de cours moyen » Ces mesures s'appuient sur la soi disant volonté de certains enseignants d'avoir « une mobilité partielle avec des services partagés ».
  - ⇨ **Nous avons lieu de nous inquiéter et de penser que c'est une porte ouverte à des compléments de services en école primaire ou au collège en fonction des besoins** du secteur, dans le seul but d'économiser des moyens. Cette flexibilité, cette mobilité sont encore une aggravation de nos conditions de travail mais nuisent également à notre disponibilité pour les élèves et leurs familles. Cette logique budgétaire ne prend bien sûr pas en compte ces considérations.

- **Le rapport préconise également d'allonger le temps de travail des enseignants.**
  Partant du constat partagé de la nécessité d'un temps de concertation compris dans le temps de travail des enseignants, le rapport en profite pour parler d' « une piste prometteuse » qui « consisterait à allonger le temps de présence des enseignants du second degré dans les établissements, en incluant dans leurs missions, aux côtés des heures de cours, qui ne seraient pas augmentées, mais diminuées, les tâches liées à la coordination pédagogique, aux travaux en petits groupes, à l'accueil des parents, à l'orientation, aux activités culturelles et artistiques, au tutorat des enseignants débutants, etc. »
  Le rapporteur donne l'exemple du collège expérimental Clisthène à Bordeaux où a été mis en place un « *contrat temps hebdomadaire »* se divisant en deux parties, « soit 12 heures d'enseignement et 12 heures de tâches éducatives et d'organisation (2h15 de

réunion, 4h 30 de tutorat, 1 h annualisée de remplacement ou de formation et un temps d'organisation variable selon les adultes) et impliquant 24h de présence par semaine dans l'établissement »

- ⇨ **Au regard de la logique économique du gouvernement, cela entérine la suppression programmée des équipes de vie scolaire, des conseillers d'orientation…**

- **Le rapport recommande le recours à la pédagogie différenciée** : « pour chaque enseignant, il ne s'agit pas de se rendre disponible pour chaque élève individuellement, exigence impossible à satisfaire, mais d'abord de savoir identifier les difficultés et de savoir les faire surmonter ». Pour mettre en œuvre cette pédagogie, les groupes de compétences et l'accompagnement éducatif seraient utilisés.
    - ⇨ **mais il n'est question à aucun moment dans le rapport de réduire la taille des groupes pour faire réellement de la pédagogie différenciée.**

- **Une autre proposition extrêmement grave va dans le sens d'une plus grande autonomie des établissements :** « l'octroi pendant plusieurs années, en contrepartie d'engagements pris sur des objectifs chiffrés de réussite des élèves, de moyens supplémentaires, en postes ou en heures, l'inverse en cas d'échec de l'établissement ». C'est ce que Antoine Prost nomme l' « incitation collective ».
- Cette mesure serait profondément inégalitaire et ne pourrait qu'augmenter encore d'avantage les difficultés auxquelles sont confrontées certains établissements particulièrement ceux en zone d' éducation prioritaire.
- de plus cette vision de l 'enseignement dont le résultat serait toujours quantifiable rappelle le vocabulaire de l 'entreprise avec la prime aux résultats. L'émancipation de l'élève ne fait visiblement pas partie des tâches attribuées à cette école.
-
- **De plus, il serait question d'augmenter la part dans la dotation horaire globale, d' « horaires non fléchés » de 10 à 20 % voire plus.**
    - ⇨ Cela aurait pour conséquences de « moduler les grilles horaires », « d'intervenir dans les procédures d'affectation des enseignants », de faire le choix de dédoubler des classes pour faire face à des difficultés mais à moyens constants, ce qui diminuerait le nombre d'heures d'enseignement reçues par les élèves, en particulier dans les établissements d'Éducation Prioritaire.
    - ⇨ Cette nécessité devrait plutôt s'accompagner d'une augmentation du nombre d'heures pour respecter les horaires nationaux disciplinaires.
- **C'est dans ce contexte d'assouplissement de la grille horaire qu'est envisagé le rôle du conseil pédagogique** : il pourra « proposer des aménagements à l'offre d'enseignement pour rendre celle-ci plus efficace », entendez par là distribuer les heures « non fléchées ». On voit rapidement le pouvoir donné à quelques enseignants choisis par le chef d'établissement qui pourraient imposer leur point de vue à l 'équipe pédagogique.
- Parallèlement, le rapport demande davantage de créations de postes à profil dans les établissements. C'est un moyen supplémentaire d'augmenter le pouvoir du chef d'établissement. On pourrait voir ainsi s'installer des discriminations, entre autres par rapport aux syndicalistes.

- Les inspections individuelles ne devraient pas être supprimées et elles seraient « complétées par un temps de restitution et d'analyses collectives, devant toute

l'équipe enseignante et en présence du chef d'établissement, afin de mettre en lumière les **bonnes pratiques** pédagogiques ».

- ⇨ **Au lieu de développer l'entraide entre pairs, le rapport préconise la mise en place du jugement des enseignants par leurs collègues et l'immixtion du chef d'établissement dans les pratiques pédagogiques.**
- ⇨ **De plus, parler de bonnes pratiques sous-entendrait qu'il y aurait un modèle de pédagogie et appauvrirait ce qui fait la richesse du monde enseignant : la diversité de nos pratiques.**